

sortir de ce péril, il avoit dessein de quitter le monde et se donner entièrement au service de Dieu.

« Il escrivit deux lettres, qui furent portées, ouvertes, à M. le chancelier, et puis remises entre les mains de son confesseur pour les faire tenir. Ces lettres étant fermées, il dit : — « Voilà la dernière pensée que je veux avoir
« pour le monde, parlons du Paradis. » — Et dès lors il reprit sans interruption ses discours spirituels et se confessa une seconde fois. Il demandoit parfois si l'heure de partir pour aller au supplice approchoit ; quand on les devoit lier, et prioit que l'on l'avertit quand l'exécuteur de la justice seroit là, afin de l'embrasser ; mais il ne le vit point que sur l'échafaud.

« Sur les trois heures après midy, quatre compagnies des bourgeois, que l'on appelle *pennonages*, faisant environ onze ou douze cents hommes, furent rangés au milieu de la place des Terreaux (1), en sorte qu'elles enfermoient un espace quarré d'environ quatre vingts pas, de chaque costé, dans lequel on ne laissoit entrer personne, sinon ceux qui estoient nécessaires.

« Au milieu de cet espace fut dressé un échafaud de sept pieds de haut et environ neuf pieds en quarré ; au milieu du quel, un peu sur le devant, s'élevoit un poteau de la hauteur de trois pieds ou environ, devant lequel on coucha un bloc d'un demy pied ; si (bien) que la principale face ou le devant de l'échafaud regardoit vers la boucherie des Terreaux, du costé de la Saône. Contre

(1) Les compagnies de la garde bourgeoise qui furent commandées pour assister à l'exécution étoient celles du Gourguillon, capitaine Meysonier ; du Port-du-Temple, cap. Spinacci ; de Bellecour, cap. de Pomey ; de la Poulaillerie-Saint-Paul, cap. Manin. (*Actes consulaires*, BB. 196).